

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 449**21 mars 2002****SOMMAIRE**

Acoustilux, S.à r.l., Luxembourg	21548	Comptoir Européen S.A.	21524
Alib S.A., Grevenmacher.	21529	Coralkey S.A., Luxembourg	21527
(L') Alsacienne S.A., Olm	21536	CSB Consulting S.A., Luxembourg	21537
An Henckels, S.à r.l., Bissen	21550	Damire International S.A., Luxembourg	21541
(L') Ancre d'Or, S.à r.l., Luxembourg	21531	Danae International S.A., Luxembourg	21542
Anglertreff, S.à r.l., Mertert	21530	Deluxfin S.A., Luxembourg	21542
Anglo Mercury S.A., Luxembourg	21550	Dixième S.A., Luxembourg	21542
Anglo Operations (International) Limited, Luxembourg	21551	Dowell Schlumberger Participation S.A., Luxembourg	21543
Antauri S.A., Luxembourg	21540	Ebholy Holding S.A., Luxembourg	21543
APA Group S.A., Luxembourg	21547	Edelstein-Kontor Holding AG, Luxembourg	21549
Asparagus Luxembourg S.A., Munsbach	21548	Edis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21510
Athena Investments Limited S.A., Luxembourg ..	21549	Emerging Markets Select Management Company, S.à r.l., Senningerberg	21551
Athena Paint Investments Limited S.A., Luxembourg	21550	Eosfin S.A., Luxembourg	21545
Audus S.A., Esch-sur-Alzette	21507	Eurosnow S.A., Luxembourg	21547
Audus S.A., Esch-sur-Alzette	21507	Family Six S.A., Luxembourg	21547
(L') Avellan S.A., Mersch	21511	Faver S.A., Luxembourg	21546
B&F Enterprises, S.à r.l., Luxembourg	21520	Fiduciaire Marcel Barthels S.A., Esch-sur-Alzette ..	21516
Blue Circle Investments S.A., Luxembourg	21534	Financière de Sécurité S.A., Luxembourg	21546
Bosa Hotel & Resort S.A., Luxembourg	21509	For You, S.à r.l., Luxembourg	21513
Bosa Hotel & Resort S.A., Luxembourg	21510	Freight Line S.A., Luxembourg	21527
Boulangerie-Pâtisserie F. Bock, S.à r.l., Luxembourg	21520	Garmond S.A., Luxembourg	21546
(La) Brasserie de la Mer, S.à r.l., Luxembourg ..	21517	Ginny (Luxembourg), S.à r.l., Munsbach	21542
C.S. FIN. S.A., Luxembourg	21541	Graff & Fils, S.à r.l., Luxembourg	21532
Café Restaurant Waldhaff, S.à r.l., Waldhof	21533	Holding N. Arend & C. Fischbach S.A., Mersch ..	21523
Carrelage Michel Scanzano, S.à r.l., Altwies	21532	Holding N. Arend & C. Fischbach S.A., Mersch ..	21524
Centre Le Roi Dagobert S.A., Grevenmacher ..	21513	Holeanders Holding S.A., Luxembourg	21539
Chessman, S.à r.l., Luxembourg	21543	Hydraulic Engineering Holding S.A., Luxembourg ..	21538
Cicof S.A., Steinfort	21506	Immo Space S.A., Luxembourg	21546
Cie Telecom S.A., Luxembourg	21539	Inprimerie Albert Lux, S.à r.l., Luxembourg	21508
Cin. Stef S.A., Luxembourg	21535	Inari Real Estate S.A., Luxembourg	21538
Cipriani International S.A., Luxembourg	21534	Iona, S.à r.l., Luxembourg	21540
Clarendon S.A., Luxembourg	21540	ITX S.A., Luxembourg	21536
Clarisse S.A., Luxembourg	21522	J & BE International S.A., Luxembourg	21538
CMC S.A., Luxembourg	21545	Jucar S.A., Luxembourg	21517
Co-Derco, S.à r.l., Luxembourg	21541	Kaberlaba S.A., Luxembourg	21539
Codic Luxembourg S.A., Luxembourg	21527	Kalnis International S.A., Luxembourg	21539
Compagnie Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg	21533	Lactalis Luxembourg, Erschweiler	21537
		Languedoc Loisirs, S.à r.l., Pontpierre	21524

Leysser S.A., Foetz	21528	Parquet Bembé, S.à r.l., Luxembourg	21524
Lilliwyte S.A., Luxembourg	21549	Pay Holding S.A., Luxembourg	21521
Lingua Franca, S.à r.l., Kehlen	21530	Pay Holding S.A., Luxembourg	21522
Loginvest S.A., Luxembourg	21524	Pine Grove (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21544
Luminart, S.à r.l., Ehlerange	21537	Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg	21551
Lux-Tradico S.A., Dippach-Gare	21513	Prospero S.A., Luxembourg	21551
Luxembourg Online S.A., Luxembourg	21532	Real Properties S.A., Luxembourg	21533
MAG Investments S.A., Luxembourg	21547	Rice International S.A., Luxembourg	21510
Menuet, S.à r.l., Luxembourg	21540	Sercorp S.A., Luxembourg	21549
Merin, S.à r.l., Luxembourg	21541	Servizi Finanziari S.A.H., Luxembourg	21535
MS Europe, S.à r.l., Luxembourg	21536	SICAP - Société pour l'Informatique Commerciale	
Murex Capital S.A., Luxembourg	21527	Appliquée, S.à r.l., Luxembourg	21535
Murex Interco S.A., Luxembourg	21528	Skerry Holdings S.A., Luxembourg	21550
Murex International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	21528	Société Générale d'Investissements Immobiliers	
Murex Participations S.A., Luxembourg	21530	S.A., Luxembourg	21548
Nexus Shipping S.A., Stadtbredimus	21525	Sogeci International S.A., Luxembourg	21530
O.R. Info S.A., Luxembourg	21534	Tel Investors Holding S.A., Luxembourg	21520
Oil Trampler S.A., Mamer	21514	TIAA Lux 1, S.à r.l., Luxembourg	21544
Owen International S.A., Luxembourg	21528	TIAA Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	21545
Padt En Van Kralingen Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21544	TIAA Lux 3, S.à r.l., Luxembourg	21545
Parc-VI S.C.I., Junglinster	21516	TOL-Service S.A., Luxembourg	21552
Parquet Bembé, S.à r.l. & Cie, Luxembourg	21548	TOL-Service S.A., Luxembourg	21552
		Zeroth Holdings S.A., Luxembourg	21529
		Zeroth Holdings S.A., Luxembourg	21529

CICOF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 10, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 75.214.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, Assemblée tenue de façon extraordinaire
au siège social de la société le 12 octobre 2001*

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la valeur nominale des actions.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée Générale décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf centimes (30.986,69 EUR) représenté par cinq cent (500) actions sans désignation de valeur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'assemblée Générale décide avec effet au 1^{er} janvier 2001 d'augmenter le capital à concurrence de cinq cent treize euros et trente et un centimes (513,31) par prélèvement sur les réserves, de telle sorte que le capital de la société soit fixé à trente et un mille cinq cent (31.500) euros, divisé en cinq cent (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale des titres à soixante trois (63) euros par actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'assemblée Générale décide d'adapter, avec effet au 1^{er} janvier 2001, l'article 3 (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cent (31.500) euros représenté par cinq cent (500) actions sans désignation de valeur».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 25 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 71, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78731/578/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

AUDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 69.151.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme AUDUS S.A.

L'an deux mille un, le 7 juillet,
A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme AUDUS S.A., établie et ayant son siège social à 28, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce, section B 69.151.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rafaele Talotta, commerçant, demeurant à L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Seiler, employé privé, demeurant à D-54340 Longuich-Kairsch, Zuckerbergstrasse 5.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Colacino Angelo, demeurant à L-1128 Luxembourg, 29, Val St. André.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

Résolutions

- 1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission en sa qualité d'administrateur de Madame Patrizia Catucci.
- 2) L'assemblée décide à l'unanimité d'accorder quitus à Madame Patrizia Catucci pour son mandat passé.
- 3) L'assemblée décide à l'unanimité de nommer administrateur de la société Monsieur Angelo Colacino, demeurant à L-1128 Luxembourg, 29, Val St. André.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 juillet 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78464/318/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

AUDUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 69.151.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société AUDUS S.A.

L'an deux mille un, le 12 juillet,

S'est réuni le conseil d'administration de la société AUDUS S.A., société établie et ayant son siège social à L-4018 Esch-sur-Alzette, 28, rue d'Audun, inscrite au registre de commerce, section B 69.151.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Rafaele Talotta.

Sont présents:

- M. Angelo Colacino, demeurant à L-1128 Luxembourg, 29, Val St. André,
- M. Raymond Seiler, employé privé, demeurant à D-54340 Longuichkerch, Zuckerbackstrasse 5,
- M. Rafaele Talotta, demeurant à L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

Monsieur le Président expose et le conseil constate:

- que le présent conseil d'administration, ayant été valablement convoqué, réunit la majorité des membres du conseil et est par conséquent régulièrement constitué pour délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration aborde l'ordre du jour comportant un point unique:

Décision de confier à M. Dionigi Isolani, demeurant 24, Klees Bongert à L-5754 Frisange, un pouvoir général d'engager la société et de contracter en son nom tous engagements, y compris de nature financière.

Le conseil d'administration prend à l'unanimité des membres présents la résolution suivante:

Résolution

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de donner mandat individuel à M. Dionigi Isolani, demeurant 24, Klees Bongert à L-5754 Frisange pour:

passer au nom de la société tous contrats, et contrats notamment de travail, comme tous engagements, cessions ou acquisitions, tant mobilières qu'immobilières, pour la durée, dans les formes, aux personnes, pour les prix et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables,

représenter la société auprès de toutes les personnes physiques ou morales, et notamment auprès de toutes administrations publiques, notamment auprès des services de voirie ou de l'autorité communale sans que la présente liste ne soit limitative, ainsi qu'auprès de tous ministères,

consentir et obtenir au nom de la société tous engagements financiers,
opérer le retrait de toutes sommes sur les comptes bancaires de la société pour le compte de la société, procéder à des virements au crédit ou au débit des comptes de la société pour le compte de celle-ci, signer ou endosser tous chèques, lettres de change ou billet à ordre au nom de la société,
de toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances et décharges, consentir toutes mentions et subrogations avec ou sans garantie, se désister, avec ou sans paiement, de tous droits, actions, privilèges et hypothèques et actions résolutoires,
donner également, avec ou sans constatation de paiement, mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions et empêchement quelconques,
consentir à toutes antériorités, toutes restrictions et limitations de privilèges et d'hypothèque,
accepter tous changements d'hypothèque, faire et accepter toutes offres,
opérer le retrait de toutes sommes consignées,
remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 juillet 2001.

R. Seiler / R. Talotta / A. Colacino

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78467/318/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

IMPRIMERIE ALBERT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 13, rue Sigismond.

R. C. Luxembourg B 61.077.

*Procès-verbal de la réunion de l'associé tenue au siège de la société
le 7 novembre 2001 à 14.30 heures*

Présents:

Monsieur Marc Lux, associé unique, gérant, demeurant à L-2537 Luxembourg, 13, rue
Sigismond. 100 parts sociales

L'associé unique est habilité, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en Euros, de prendre les décisions figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en Euros.
- 2) Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés de leur capital en Euros
- 3) Adaptation de l'article 5 des statuts.

Décisions

Après en avoir délibéré, Marc Lux, associé unique, gérant,
décide de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en Euros,
décide d'augmenter le capital social de cent cinq virgule trente-deux (105,32) Euros pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68) à douze mille cinq cent Euros (12.500) moyennant apports en espèces mais sans création de titres nouveaux,
décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125) chacune.

Ces parts sont souscrites comme suit:

Monsieur Marc Lux, prénommé,	100 parts sociales
Total des parts:	100 parts sociales

L'ordre du jour est donc épuisé, la séance est levée.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

M. Lux

L'associé unique, gérant

Enregistré à Diekirch, le 8 novembre 2001, vol. 269, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(78389/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

**BOSA HOTEL & RESORT S.A., Société Anonyme,
(anc. SEA BREEZE INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.999.

In the year two thousand and one, on the twenty-ninth of November.
Before us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SEA BREEZE INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of notary Henri Beck, residing in Echternach, dated July 24th, 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 544, dated November 24th, 1992.

The meeting is presided by Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Nathalie Mager, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lauryane Decuber, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the name from SEA BREEZE INVESTMENTS S.A. into BOSA HOTEL & RESORT S.A., and amendment of Article 1 of the articles of Incorporation.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Resolution

The meeting decides to change the name from SEA BREEZE INVESTMENTS S.A. into BOSA HOTEL & RESORT S.A., so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of BOSA HOTEL & RESORT S.A.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEA BREEZE INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach à la date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 544 du 24 novembre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué a priori.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de SEA BREEZE INVESTMENTS S.A. en BOSA HOTEL & RESORT S.A. et modification de l'article 1 des statuts.

2. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SEA BREEZE INVESTMENTS S.A. en BOSA HOTEL & RESORT S.A. et modification subséquente de l'article 1 des statuts.

«**Art. 1^{er}.** Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de BOSA HOTEL & RESORT S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C.-E. Cottier Johansson, N. Mager, L. Decuber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2001, vol. 465, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 5 décembre 2001.

A. Lentz.

(78439/221/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BOSA HOTEL & RESORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.999.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 décembre 2001.

A. Lentz.

(78440/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.781.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2001

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 45.000,- composé par 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 45,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 378,02 sera comptabilisée dans un compte de réserve non distribuable.

2. Article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« Le capital social est fixé à EUR 45.000,- représenté par 1.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 45,- chacune. »

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour extrait conforme

RICE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78360/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 3, rue Ernie Reitz.
R. C. Luxembourg B 54.230.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2001, vol. 321, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78390/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

L'AVELLAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Grevenmacher, ici représentée par Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2) Monsieur Christian Hess, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de L'AVELLAN S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée. Le siège social est établi à Mersch.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet le placement en valeurs mobilières et immobilières de toute nature, exclusivement pour son propre compte. La société pourra effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Toute cession d'action entre vifs et pour cause de mort doit être approuvée par le conseil d'administration. Les autres actionnaires ont toujours un droit de préemption sur les actions susceptibles d'un transfert.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois mai à 17.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille deux.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée valablement par la signature individuelle d'un des administrateurs pour la gestion journalière et par la signature collective de tous les administrateurs pour toute autre activité de la société.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG, S.A. prénommée:	30.900,-	30.900,-	309
2) Christian Hess, prénommé:	100,-	100,-	1
Total:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à 1.250.537,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci- avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
 - Monsieur Lunkes Eckhard, ouvrier, demeurant à L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias;
 - Monsieur Robert Wetz, garagiste, demeurant à L-9182 Scheidel, 6, Duerfstrooss;
 - Madame Malou Thull, employée, demeurant à L-9182 Scheidel, 6, Duerfstrooss.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Christian Hess, comptable, demeurant à L-4996 Schouweiler, 26, rue de la Résistance,
4. L'adresse de la société est fixée à L-7562 Mersch, 1, rue des Acacias.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille sept.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Hess, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 novembre 2001, vol. 465, fol. 18, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial.

Remich, le 6 décembre 2001.

A. Lentz.

(78441/221/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.023.

Décisions prises à l'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2001

L'assemblée décide de convertir le capital social actuellement en LUF en Euro.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 3.159,71 EUR pour le porter de son montant actuel de 371.840,29 EUR à 375.000,- EUR par incorporation de réserves libres.

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises et la mention du capital social.

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 375.000,- EUR, représenté par 1.500 actions d'une valeur nominale de 250,- EUR chacune.»

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78385/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FOR YOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 13.762.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2001, vol. 321, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78395/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LUX-TRADICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4970 Dippach-Gare, 1, rue des Trois Cantons.

R. C. Diekirch B 5.697.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue en date du 26 novembre 2001 que:

- Décharge a été donnée au Conseil d'administration actuellement en fonction.

- Un nouveau conseil d'administration a été nommé qui se compose comme suit:

1 Monsieur Feio Inacio Fernando, José, administrateur de sociétés, demeurant L-8388 Koerich, 6, Chemin de la Source,

2 Monsieur Ferreira de Barros Jorje, administrateur de sociétés, demeurant L-3544 Dudelange, 10, rue Jean Wolter,

3 Monsieur Wanlin Jean-Luc, administrateur de sociétés, demeurant B-6888 Jehonville, 11, rue de l'Aclos

Est nommé responsable technique, Monsieur Wanlin Jean-Luc, précité

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont celle impérative du responsable technique.

Pour inscription / réquisition / modification

Signatures

Enregistré à Capellen, le 30 novembre 2001, vol. 137, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(78402/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

OIL TRAMPER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Etienne Van Rooy, affréteur maritime, demeurant à B-2970 Schilde, van de Wervelaan 38, ici représenté par Madame Rosa Nuyts, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2001;
- 2.- Monsieur Ewout Maan, commerçant, demeurant à NL-2941 EX Lekkerkerk, Voorstraat 184, ici représenté par Madame Rosa Nuyts, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2001;
- 3.- Monsieur Henry Sels, batelier, demeurant à B-2900 Schoten, L. van Hullebuschstraat 137, ici représenté par Madame Rosa Nuyts, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2001;
- 4.- Monsieur Alain Denboef, batelier, demeurant à B-2980 St. Antonius, Kwikaard 7, ici représenté par Madame Rosa Nuyts, ci-après nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2001;
- 5.- Madame Rosa Nuyts, dessinateur de publicité, demeurant à B-2900 Schoten, Sluizenstraat 118.
- 6.- Monsieur Winox Van Wichelen, expert maritime, demeurant à B-2000 Antwerpen, Napoleonstraat 55, ici représenté par Madame Rosa Nuyts, ci-avant nommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination OIL TRAMPER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- la vente, l'achat et l'exploitation de bateaux fluviaux;
- toutes opérations de prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement et l'extension de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante et un mille deux cent cinquante euros (41.250,- EUR), représenté par cent soixante-cinq (165) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables. Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le premier vendredi du mois de juin, à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5 %) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Etienne Van Rooy, prénommé, trente-deux actions	32
Monsieur Ewout Maan, prénommé, trente-deux actions	32
Monsieur Henry Sels, prénommé, trente-trois actions	33
Monsieur Alain Denboef, prénommé, trente-trois actions	33
Madame Rosa Nuyts, prénommée, trente-deux actions	32
Monsieur Winox Van Wichelen, prénommé, trois actions	3
Total: cent soixante-cinq actions.	165

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quarante et un mille deux cent cinquante euros (41.250,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement il est déclaré que les quarante et un mille deux cent cinquante euros (41.250,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million six cent soixante-quatre mille vingt et un francs luxembourgeois (1.664.021,- LUF).

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Etienne Van Rooy, affréteur maritime, demeurant à B-2970 Schilde, van de Wervelaan 38;

b) Madame Rosa Nuyts, dessinateur de publicité, demeurant à B-2900 Schoten, Sluizenstraat 118;

c) Monsieur Guido Mora, mécanicien de bateaux, demeurant à B-2060 Antwerpen, Oranjestraat 17.

Monsieur Guido Mora, préqualifié sub c) est nommé administrateur-délégué.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Etienne Van Rooy.

4.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Winox Van Wichelen, expert maritime, demeurant à B-2000 Antwerpen, Napoleonstraat 55.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Nuyts, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 novembre 2001, vol. 423, fol. 36, case 11. – Reçu 16.640 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 décembre 2001.

A. Weber

Notaire

(78443/236/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE MARCEL BARTHELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 3-7, rue Ernie Reitz.

R. C. Luxembourg B 34.239.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2001, vol. 321, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78396/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PARC-VI S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve.

Les soussignés:

1) Madame Viviane Goergen, employée privée, et

2) Monsieur Paul De Bourcy, commerçant, demeurant ensemble à L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve.

Agissant comme associés-gérants de la S.C.I. PARC VI S.C.I., avec siège à Bertrange, constituée suivant acte notarié du 23 mai 1995, publié au Mémorial C page 23.817/95, déclarent par les présentes transférer le siège de Bertrange à Junglinster.

L'adresse du siège est: L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001, vol. 321, fol. 92, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(78431/207/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LA BRASSERIE DE LA MER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 20.560.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 1983, acte publié au Mémorial C, n°219 du 31 août 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1983, acte publié au Mémorial C, n°344 du 25 novembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n°200 du 22 avril 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA BRASSERIE DE LA MER, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(78400/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

JUCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme ESLA HOLDING S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 novembre 2001;
- 2.- La société anonyme ALPHA TRUST LTD, avec siège social à National Bank Building, Mémorial Square, P.O. Box 556, Charlestown (Nevis Island), ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 octobre 2001.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JUCAR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ainsi que toutes celles liées directement ou indirectement à son objet;

- avoir un établissement commercial ouvert au public;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en six cent vingt (620) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont au porteur.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille Euro (1.250.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou une partie de ses actions, il doit en avvertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net - tel que défini dans la loi - pendant un délai de deux mois.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai, à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-propriétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société ESLA HOLDING S.A., préqualifiée, six cent dix-neuf actions.	619
La société ALPHA TRUST LTD, préqualifiée, une action.	1
Total: six cent vingt actions.	<u>620</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation du capital social

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les trente et un mille euros (31.000,- EUR), représentant le capital social, équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,-LUF).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1) La société ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
- 2) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder;
- 3) Madame Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil;
- 4) Madame Sylvie Allen-Petit, administrateur de sociétés, demeurant à L-5898 Syren, 5, rue de Dalheim.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2007.

Troisième résolution

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Invernizzi, employé privé, demeurant à L-2133 Luxembourg, 57, rue Nic Martha.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2007.

Quatrième résolution

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 novembre 2001, vol. 423, fol. 37, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 décembre 2001.

A. Weber

Notaire

(78442/236/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

B&F ENTERPRISES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 18.065.

—
Monsieur Pangiotis K. Chortaras, ayant son domicile à Nea Smyrni, 30 Plastira Street, 171 21 Athènes, Grèce, a été nommé gérant et président du conseil d'administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Dimitri J. Zepos.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour B&F ENTERPRISES, S.à r.l.

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78401/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BOULANGERIE-PÂTISSERIE F. BOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 40, rue de Gasperich.

R. C. Luxembourg B 73.835.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(78407/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TEL INVESTORS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 75.179.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 20 novembre 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Mademoiselle Ludivine Rockens.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(78533/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAY HOLDING S.A., ayant son siège social à L2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.990, constituée suivant acte notarié en date du 8 août 1995, publié au Mémorial C numéro 542 du 24 octobre 1995, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler. L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant

1.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EURO) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

3.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 263,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.250,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 263,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale de EUR 25,-.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

6.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EURO) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux cent soixante-trois Euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) par apport en numéraire de la somme de deux cent soixante-trois Euros et trente et un Euros (EUR 263,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer une nouvelle valeur nominale de chacune des mille deux cent cinquante (1.250) actions à vingt-cinq Euros (EUR 25,-), de sorte que le capital social souscrit au montant de trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant toutes une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euros (EURO), pour

procéder à l'échange des mille deux cent cinquante (1.250) actions de l'ancienne valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, contre le même nombre d'actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (SUR 25,-) chacune et pour procéder à l'annulation de toutes les actions anciennes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Evaluation de l'Augmentation de Capital

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le montant du capital social ainsi augmenté de deux cent soixante-trois Euros et trente et un cents (EUR 263,31) équivaut à dix mille six cent vingt-deux francs luxembourgeois (LUF 10.622,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Vigneron, A. Cinarelli, S. Schieres, J.-J. Wagner

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2001, vol. 863, fol. 24, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(78445/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(78446/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CLARISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.038.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

1. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques et droit, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Reno Maurizio Tonelli expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78472/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.563.

L'an deux mille un, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A.,

ayant son siège social à Mersch, 18, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 61.563,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 octobre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 du 10 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 522 du 8 juillet 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marina Carelli, demeurant à Niederfeulen,

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Mia Schaack, demeurant à Mertzig,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les quinze mille (15.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Conversion du capital en Euros avec augmentation à concurrence de trois cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euros (378.159,71), pour le porter à sept cent cinquante mille (750.000,-) Euros, représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune, avec modification sub-séquent du premier paragraphe de l'article cinq des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Résolution unique

L'assemblée décide de convertir le capital en Euros, avec augmentation de ce dernier à concurrence de trois cent soixante-dix-huit mille cent cinquante-neuf virgule soixante et onze Euros (378.159,71), pour le porter à sept cent cinquante mille (750.000,-) Euros, représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite comme suit:

1) Par incorporation des réserves libres de la société à concurrence de cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt virgule quatorze (185.920,14) Euros,

2) Par la conversion d'une partie des créances des deux seuls associés envers la société, au prorata de leur participation, et ce, à concurrence de cent quatre-vingt douze mille deux cent trente-neuf virgule cinquante-sept (192.239,57) Euros.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, les apports en nature ci-dessus décrits sub 2) ont fait l'objet d'un rapport établi par Monsieur Pierre Hoffmann, pour H.R.T. REVISION, S. à r.l., à Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, en date du 23 octobre 2001,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Ledit rapport contient la conclusion suivante

«A notre avis, sur base des contrôles et documents ci-dessus mentionnés, la créance de EUR 192.239,57 à transformer en capital est certaine, liquide et exigible et correspond au moins à une augmentation de la valeur des 15.000 actions de HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A. pour un montant de EUR 12.8160 chacune.»

En conséquence, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante

«Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille (750.000,-) Euros, représenté par quinze mille (15.000) actions, d'une valeur nominale de cinquante (50,-) Euros chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cent cinquante mille francs (150.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: N. Arend, M. Carrelli, M. Schaack, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 23 novembre 2001, vol. 420, fol. 15, case 12. – Reçu 77.549 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 décembre 2001.

U. Tholl.

(78447/232/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HOLDING N. AREND & C. FISCHBACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 61.563.

Statuts coordonnés suivant acte du 21 novembre 2001, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(78448/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PARQUET BEMBE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.814.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(78408/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

COMPTOIR EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.249.

La Fiduciaire BECKER + CAHEN & ASSOCIES dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 58, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78411/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LANGUEDOC LOISIRS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pontpierre.

R. C. Luxembourg B 26.663.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2001, vol. 321, fol. 80, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signatures.

(78412/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LOGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 11.502.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78502/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

NEXUS SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Davy Hertoge, batelier, demeurant à B-8000 Bruges, Komvest 40;

2.- Madame Sylvia Gelper, aidante, demeurant à B-8000 Bruges, Komvest 40.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination NEXUS SHIPPING S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Stadtbredimus.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une flotte d'armateur navale sur les eaux intérieures, fluviales, portuaires et côtières.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II.- Capital, Actions**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1, 2 ou plusieurs actions, au choix du propriétaire.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. Avec l'approbation du réviseur et en respectant les dispositions légales des dividendes intérimaires peuvent être payées par le conseil d'administration.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou par la signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les activités de la société ou d'une certaine branche de la société à un ou plusieurs directeurs, ou donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.**Titre IV.- Surveillance****Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires à désigner par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. Chaque année, il est tenu une assemblée générale annuelle, qui se réunit le dernier vendredi du mois de mai, à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les articles de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Davy Hertoge, prénommé, cinquante actions	50
Madame Sylvia Gelper, prénommée, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées à raison de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement il est déclaré que les trente et un mille euros (31.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,-LUF).

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Davy Hertoge, demeurant à B-8000 Bruges, Komvest 40;

b) Madame Sylvia Gelper, demeurant à B-8000 Bruges, Komvest 40;

c) Monsieur Sylvain Gelper, demeurant à B-2170 Anvers, Markiezenhof 44.

Monsieur Davy Hertoge, préqualifié sub a) est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

3.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

4.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société EURO-ACCOUNTING SERVICE S.A., avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, Lauthegaass 3.

5.- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2007.

6.- Le siège social est établi à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Hertoge, S. Gelper, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 novembre 2001, vol. 423, fol. 35, case 12. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 décembre 2001.

A. Weber

Notaire

(78444/236/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CODIC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 décembre 2001.

Signature.

(78422/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FREIGHT LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Par la présente, le soussigné informe de sa décision de démissionner du poste de commissaire aux comptes de la société FREIGHT LINE S.A. avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 4 décembre 2001

E. Memola.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2001, vol. 269, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(78432/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MUREX CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour S.A. MUREX CAPITAL

Signature

(78450/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CORALKEY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Par la présente, le soussigné informe de sa décision de démissionner du poste de commissaire aux comptes de la société CORALKEY S.A. avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 4 décembre 2001

E. Memola.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2001, vol. 269, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(78433/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

OWEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 Novembre 2001

L'Assemblée accepte la démission de la société OWEN SERVICES LTD ayant son siège social à Gibraltar 27, Royal Sovereign House en tant qu'administrateur de la société et lui donne entière décharge pour l'exercice de sa fonction jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer nouvel administrateur Monsieur Urbani Samir, demeurant à B-1060 Bruxelles, 50, rue Bosquet.

Le mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2003.

La société est valablement représentée en toute circonstance par la signature individuelle de chaque administrateur. Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78449/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.043.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour MUREX INTERNATIONAL S.A.

Signature

(78451/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MUREX INTERCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.158.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour MUREX INTERCO S.A.

Signature

(78452/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LEYSSER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-3895 Foetz, 6, rue du Commerce.

H. R. Luxembourg B 37.694.

—
Die Generalversammlung vom 14. Juni 1999 und 19. Juni 2000 haben folgende Beschlüsse gefasst:

Zusammensetzung des Verwaltungsrates

Herr Wolfram Weis, D-Idar-Oberstein, Präsident;

Herr Wolfgang Neumann, D-Idar-Oberstein, Vize-Präsident;

Herr Jean-Pierre Courtois, L-Sanem, Administrateur-Délégué.

Rechnungskommissar

Herr Fernand Kartheiser, Steuerberater, L-Luxemburg.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendundfünf.

Luxemburg, den 29. November 2001.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78534/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour ALIB S.A.

Signature

(78453/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ZEROTH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 57.651.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 96, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Par mandat

L. Dupong

(78461/259/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ZEROTH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 57.651.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège de la société le 20 septembre 2001*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a élu:

Administrateurs:

- Monsieur James Ball, administrateur de sociétés, demeurant à Contern;
- Madame Doris Israel-Ball, administrateur de sociétés, demeurant à Contern;
- Monsieur Andrew Norris, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (Angleterre).

Commissaire:

La société à responsabilité limitée VAINKER & ASSOCIATES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à la clôture de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Capital social:

L'assemblée générale a décidé:

- de convertir en euros le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois.
- d'augmenter le capital social de neuf cent trente-sept virgule trente-huit euros (937,38 EUR) pour le porter de son montant actuel de cent dix mille trois cent douze virgule soixante-deux euros (110.312,62 EUR) à cent onze mille deux cent cinquante euros (111.250,- EUR) par incorporation des réserves.
- de substituer aux quatre mille quatre cent cinquante (4.450) actions sans désignation de valeur nominale, quatre mille quatre cent cinquante (4.450) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, une action ancienne donnant droit à une action nouvelle.
- d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«Le capital social est fixé à cent onze mille deux cent cinquante euros (111.250,- EUR), représenté par quatre mille quatre cent cinquante (4.450) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

L. Dupong

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 96, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78462/259/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SOGECI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 36.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour SOGECI INTERNATIONAL S.A.

Signature

(78454/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ANGLERTREFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 36.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour ANGLERTREFF S.à r.l.

Signature

(78455/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MUREX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 74.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour MUREX PARTICIPATIONS S.A.

Signature

(78456/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LINGUA FRANCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 74.259.

EXTRAIT

Il résulte de deux conventions de cession de parts sous seing privé conclues les (i) 25 juillet 2001, entre la société B.V.B.A. JOURNEY ayant son siège social à Lievevrouwenstraat 32, B-2520 Belgique, représentée par Monsieur Albert Brijs et la société IC&D, S.à r.l., ayant son siège social 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, représentée Monsieur Pierre Lecomte, et (ii) 27 juillet 2001 entre B.V.B.A. JOURNEY, ci-dessus mentionnée, et Monsieur Albert Brijs, demeurant à 14 Abergstraat, B-9190 Stekene, Belgique que les 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, du capital social de EUR 12.500,- sont dorénavant détenues par:

- IC&D, S.à r.l.	62 parts
- Albert Brijs	63 parts
Total	125 parts

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait conforme

P. Lecomte

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 41, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78556/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

L'ANCRE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 81.771.

Assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} décembre 2001

Les comparants:

1. Monsieur Alfio Santini, Maître maçon-façadier-carreleur, demeurant à Bettembourg, 125, rue Klensch;
2. Monsieur Augusto Bufalini, restaurateur, demeurant à Bertrange, 242, rue de Luxembourg;
3. Monsieur Pascal Santini, hôtelier-restaurateur, étant représenté par son fondé de pouvoir en vertu de la procuration par lui signé en date du 3 septembre 2001.

Seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée L'ANCRE D'OR, S.à r.l., avec siège social à L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Tom Metzler, de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 2001,

représentant l'intégralité du capital social de la société, ont pris à l'unanimité des voies les résolutions suivantes:

Première résolution

Chaque associé s'engage sur l'honneur à ne pas faire participer aux directives et à la vie active de la société aucun membre de sa famille, à partir du 7 janvier 2002.

Deuxième résolution

La comptabilité de la société sera à charge de l'associé Alfio Santini assisté par la FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES (Monsieur Weisgerber), 12, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Troisième résolution

Chaque semaine, à une date convenue de commun accord, les associés se réuniront pour délibérer des résultats obtenus, de la politique de vente, ainsi que des directives et mesures à prendre, à cette fin un rapport écrit sera élaboré. Cette réunion se tiendra à L'ANCRE D'OR chaque samedi matin à 10.00 heures.

Quatrième résolution

Alfio Santini déclare faire entrer prématurément et pour le 7 janvier 2002 au plus tard, l'associé Pascal Santini, afin de collaborer activement au service et responsabilité du restaurant et aux mêmes conditions que l'associé Monsieur Augusto Bufalini.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2001.

A. Santini / A. Bufalini

P. Santini

Signé par son mandataire universel

A. Santini

Procuración générale

Le soussigné, Santini Pascal, hôtelier-restaurateur, résidant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch, donne par la présente pouvoir

- à Monsieur Santini Alfio, entrepreneur, résident à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch,
- de procureur général et spécial pour gérer et administrer, activement et passivement, tous les biens mobiliers ou immobiliers m'appartenant ou pouvant m'appartenir par la suite à quelque titre que ce soit;
 - conséquemment de toucher et recevoir de tous débiteurs ou créanciers toutes sommes en principal et intérêts, frais et accessoires, qui me sont ou pourraient m'être dues;
 - toucher toutes sommes à quelque titre que ce soit;
 - accepter ou refuser tous remboursements;
 - compter avec tous créanciers ou débiteurs quelconques;
 - payer toutes sommes en principal et intérêts qui sont ou pourraient être dues par moi, à quelque titre et pour quelque motif que ce soit;
 - souscrire ou faire souscrire tous billets, contrats ou obligations;
 - louer ou affirmer tout ou partie de mes biens immobiliers;
 - faire effectuer toutes réparations qui pourraient être nécessaire, accepter tous les particuliers ou universels;
 - assister et être présent à toutes assemblées de créanciers;
 - donner ou retirer quittances et décharges valables;
 - faire tous placements pour emplois de fonds, recueillir toutes successions qui pourraient m'échoir;
 - prendre connaissance de toutes donations ou de tous testaments, en consentir ou contester l'effet, procéder à tous comptes, amiablement ou en justice;
 - concourir à la constitution de toutes sociétés nouvelles et à la nomination de tout administrateurs et syndics;
 - retirer à la poste ou de toutes messageries et chemins de fer, ou recevoir à domicile les lettres, télégrammes, paquets et colis, charger ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées à mon adresse;
 - me représenter à toutes assemblées, délibérations et conseils de famille et y donner ou refuser toutes autorisations demandées;
 - en cas de difficultés quelconques, de paraître, tant en demandant qu'en défendant, devant tous juges et tribunaux compétents;
 - recourir à tout arbitrage, se concilier, transiger, acquiescer, exécuter toutes décisions de justice obtenue;

- continuer et faire toutes les opérations de commerce du mandant acheter et vendre toutes marchandises, passer tous marchés et les exécuter, viser et accepter toutes traites, lettres de change, billets à ordre, mandats et chèques sur tout particuliers, négociants et caisses publiques;

- signer tout endossements, acceptations et avals, tous transferts, registres et émargements, tout comptes et bordereaux;

- faire tout protêts, comptes de retour;

- signer toutes correspondance;

- substituer en tout ou partie des présents pouvoirs une ou plusieurs personnes, conjointement ou séparément, et généralement;

- faire au sujet de la régie et administration de mes biens tout ce qui pourrait être utile, convenable ou nécessaire à mes intérêts, même dans les cas non prévus par la présente.

En foi de quoi il s'engage dès à présent à avouer Monsieur Santini Alfio et à ratifier tout ce que ledit mandataire fera dans son intérêt, car il promet avoir le tout pour agréable.

Bettembourg, le 3 septembre 2001.

Bon pour pouvoir / Accepter le présent pouvoir

P. Santini / A. Santini

Vu à l'Ambassade du Luxembourg à Rome pour la légalisation de la signature de Monsieur Pascal Santini.

Rome, le 26 novembre 2001.

P. Faber

Ambassadeur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78581/000/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CARRELAGE MICHEL SCANZANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 18, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour CARRELAGE MICHEL SCANZANO S.à.r.l.

Signature

(78457/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LUXEMBOURG ONLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 52.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour LUXEMBOURG ONLINE S.A.

Signature

(78458/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

GRAFF & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 222, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 30.893.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 560, fol. 87, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

GRAFF & FILS, S.à r.l.

Signature

(78459/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 65.092.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

CROWN CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Signature

(78460/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.178.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés du 26 avril 2001 que Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78468/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CAFE RESTAURANT WALDHAF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhof, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 43.467.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Waldhof, le 21 novembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros.
2. Augmentation du capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros par incorporation de bénéfices reportés dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
3. Adaptation du 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents francs (12.500,-) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros».

Décisions

Tous les associés sont présents et ont déclaré se considérer comme étant dûment convoqués pour délibérer valablement sur l'ordre du jour dont ils ont eu connaissance au préalable. Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité: décident de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros;

décident d'augmenter le capital social de 105,32 euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 euros à 12.500,- euros par incorporation de bénéfices reportés;

décident d'adapter le 1^{er} alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros. Il est divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros chacune.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A. Petry / J. Lammar

Associée / Associé

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2001, vol. 134, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

(78476/551/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

21534

O.R. INFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 73.086.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 19 novembre 2001 que:
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78469/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CIPRIANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.839.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78470/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BLUE CIRCLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 70.494.

—
EXTRAIT

Lors du conseil d'administration tenu en date du 26 juin 2001, Monsieur Andy Cox a donné sa démission comme membre du conseil d'administration (catégorie A). Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration a décidé de remplacer le membre du conseil d'administration (catégorie A) démissionnaire par:

Monsieur Barry Cannings, Eccleston Square 84, UK-SW1V 1PX London.

Monsieur Barry Cannings terminera le mandat de Monsieur Andy Cox, et sa nomination sera ratifiée lors de la première assemblée générale de la société.

Après cette modification, le conseil d'administration se compose comme suit:

Catégorie A:

Monsieur Barry Cannings, Eccleston Square 84, UK-SW1V 1PX London.

Monsieur Leon Van Baal, Poortlaan 19, NL-2242 GN Wassenaar.

Catégorie B:

Dominique Ransquin, living 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler.

Romain Thillens, demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz.

Pour réquisition, inscription modificative et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour extrait conforme

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78479/771/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SERVIZI FINANZIARI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.370.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78471/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CIN. STEF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 82.234.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78473/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SICAP - SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE COMMERCIALE APPLIQUEE, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 34, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 10.246.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Luxembourg, le 22 novembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros.
2. Augmentation du capital social de 358,10 euros pour le porter de son montant actuel de 42.141,90 euros à 42.500,- euros par incorporation de bénéfices reportés dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents (42.500,-) euros. Il est divisé en mille sept cents (1.700) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros, entièrement libérées. Ces parts sociales sont détenues par:

- | | |
|---|----------------------|
| a) Monsieur Alain Schumacher, programmeur-analyste demeurant à Heisdorf | 1.360 parts sociales |
| b) Madame Colette Maier, employée privée demeurant à Heisdorf | 340 parts sociales |

Total:	1.700 parts sociales»
--------------	-----------------------

Décisions

Tous les associés sont présents et ont déclaré se considérer comme étant dûment convoqués pour délibérer valablement sur l'ordre du jour dont ils ont eu connaissance au préalable. Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité: décident de convertir le capital social actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros; décident d'augmenter le capital social de 358,10 euros pour le porter de son montant actuel de 42.141,90 euros à 42.500,- euros par incorporation de bénéfices reportés; décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents (42.500,-) euros. Il est divisé en mille sept cents (1.700) parts sociales de vingt-cinq (25,-) euros, entièrement libérées. Ces parts sociales sont détenues par:

a) Monsieur Alain Schumacher, programmeur-analyste demeurant à Heisdorf.	1.360 parts sociales
b) Madame Colette Maier, employée privée demeurant à Heisdorf.	340 parts sociales
Total:	1.700 parts sociales»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

C. Maier / A. Schumacher
Associée / Associé

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2001, vol. 134, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

(78475/551/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

L'ALSACIENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8393 Olm, 53, rue de Capellen.
R. C. Luxembourg B 67.196.

Extrait des résolutions de l'Assemblée des Actionnaires du 16 novembre 2001

Il résulte de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 16 novembre 2001 Monsieur Ludovic Leblanc a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Carlos Da Costa dont il termine le mandat.

Décharge est accordée à Monsieur Da Costa pour l'exercice de son mandat.

Madame Tatjana Kovalchuk est nommée administrateur-déléguée de la société.

Olm, le 16 novembre 2001.

Pour extrait conforme
T. Kovalchuk
Présidente du bureau

Enregistré à Echternach, le 26 novembre 2001, vol. 134, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(78477/551/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ITX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 54.057.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ITX S.A.
Signature

(78481/771/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 Décembre 2001.

MS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 80.729.

EXTRAIT

1) Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 7 novembre 2001 que:

- Le transfert du siège social de la société MS EUROPE, S.à r.l., située 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, lequel transfert est effectif depuis le 1^{er} octobre 2001, a été approuvé.

2) Il y a lieu de noter que la convention de domiciliation conclue entre MS EUROPE, S.à r.l. et l'ETUDE OOSTVOGELS & DE MEESTER a été dénoncée et que cette dénonciation a pris effet en date du 1^{er} octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78553/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LACTALIS LUXEMBOURG, Société en nom collectif.

Capital social: 7.500 EUR.

Siège social: L-6169 Erschweiler.

R. C. Luxembourg B 32.439.

—
Les statuts enregistrés à Luxembourg le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 5 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(78482/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LUMINART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare.

—
Transfert de parts sociales

Le soussigné Jean-Paul Seyler demeurant à Hobscheid, 61, rue de Kreuzerbuch déclare par la présente transférer à son épouse Madame Elisabeth Seyler-Borschette demeurant ensemble avec lui, qui accepte quatre cent vingts (420) parts sociales avec tous les droits et obligations y rattachés, qu'il détient dans la société à responsabilité limitée LUMINART, S.à r.l., avec siège à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Immeuble MGM.

Les parts sociales cédées ne sont pas représentées par des titres physiques.

Le présent transfert de parts prend effet rétroactivement le 1^{er} juillet de l'année deux mille un (1^{er} juillet 2001) et l'entrée en jouissance est fixée à cette date.

Fait en autant exemplaires que de parties à Ehlerange, en date du 14 novembre 2001.

J.-P. Seyler / E. Seyler-Borschette.

Le soussigné Henri Hoffmann demeurant à L-3376 Leudelange, 54, Domaine op Hals déclare, en sa qualité d'associé de la société LUMINART, S.à r.l., accepter le présent transfert.

Ehlerange, le 14 novembre 2001.

H. Hoffmann

Associé

Le soussigné Jean-Jacques Steffes demeurant à L-6715 Grevenmacher, rue Boland déclare, en sa qualité d'associé de la société LUMINART, S.à r.l., accepter le présent transfert.

Ehlerange, le 14 novembre 2001.

J.-J. Steffes

Associé

La société à responsabilité limitée LUMINART, S.à r.l., avec siège à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare, Immeuble MGM, représentée par son(s) gérant(s) en fonction, déclare accepter le présent transfert de parts.

Ehlerange, le 14 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Echternach, le 19 novembre 2001, vol. 134, fol. 13, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.M. Miny.

(78478/551/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CSB CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 69.193.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 octobre 2001

Le siège social de la société est transféré du 7A, rue Stumper, L-2557 Luxembourg au 1, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg à partir du 1^{er} novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78531/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

INARI REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 49.648.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire
en date du 21 novembre 2001*

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Messieurs Dirk C. Oppellaar et Roeland P. Pels et Madame Anne Compère de leur fonction d'administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société, en remplacement des administrateurs sortants dont ils termineront le mandat:

- Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, rue Nic Kreins.
- Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-7342 Heisdorf, 4, rue J.B. Schwartz.
- Philippe Richelle, licencié et Maître en sciences économique et sociale, demeurant à B-6637 Fauvillers, 46C, rue du Centre.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale prend également acte de la démission, du Commissaire aux Comptes, ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide d'accorder pleine et entière décharge au Commissaire aux Comptes sortant pour l'exercice de sa fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement du Commissaire aux Comptes sortant dont il terminera le mandat:

- HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide également de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

- 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78480/065/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HYDRAULIC ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 63.150.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78503/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

J & BE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.793.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78504/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HOLEANDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.848.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78505/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

KABERLABA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 43.874.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78506/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

KALNIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.873.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78507/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CIE TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.649.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A. et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

CIE TELECOM S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): Muller J.

(78536/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

IONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.041.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78508/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ANTAURI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 53.050.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78509/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CLARENDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.269.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78510/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MENUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.321.

—
EXTRAIT

1) Il résulte de la décision prise par le gérant unique de la Société en date du 29 novembre 2001 que:

- Le transfert du siège social de la société MENUET, S.à r.l., située 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, lequel transfert est effectif depuis le 1^{er} octobre 2001, a été approuvé.

2) Il y a lieu de noter que la convention de domiciliation conclue entre MENUET, S.à r.l. et l'ETUDE OOSTVOGELS & DE MEESTER a été dénoncée et que cette dénonciation a pris effet en date du 1^{er} octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78554/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CO-DERCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 52.201.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78511/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

C.S. FIN. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.271.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78512/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.509.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78513/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MERIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.322.

—
EXTRAIT

1) Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue en date du 29 novembre 2001 que:
- Le transfert du siège social de la société MERIN, S.à r.l., située 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, lequel transfert est effectif depuis le 1^{er} octobre 2001, a été approuvé.

2) Il y a lieu de noter que la convention de domiciliation conclue entre MERIN, S.à r.l. et l'ETUDE OOSTVOGELS & DE MEESTER a été dénoncée et que cette dénonciation a pris effet en date du 1^{er} octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78555/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DANAE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 41.768.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78514/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DELUXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.272.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78515/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DIXIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 66.950.

—
Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(78516/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

GINNY (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.250.000,- CAD.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 82.579.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires des associés du 1^{er} octobre 2001 que:

- Monsieur Craig H. Sakin, administrateur-délégué, demeurant au 599 West Putman Avenue, Suite 200, Greenwich, CT 06830 (USA), a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A avec effet immédiat;
- Monsieur J. Michael Chu, gérant de fonds d'investissements, demeurant au 7 Greenwich Office Park, 599 West Putman Avenue, Suite 200, Greenwich, CT 06830 (USA) a été nommé gérant de catégorie A avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 4 décembre 2001.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 6, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78561/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DOWELL SCHLUMBERGER PARTICIPATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 33.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 92, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 27 novembre 2001

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de réélire en tant qu'administrateurs M. Hervé R. Gehin, M. Thor Kristian Haugnaess and M. Abraham Verburg et en tant que commissaire aux comptes BCV AUDIT & CONSULTANCY S.A. dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires décide de continuer les opérations de la société nonobstant le fait que le montant total des pertes au 31 décembre 2000 excède 75% du montant du capital social (article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOWELL SCHLUMBERGER PARTICIPATION

Signature

(78483/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EBOHLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.843.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78517/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CHESSMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.287.

Extrait relatif aux transferts des parts sociales dans le capital de la Société

A la constitution de la Société en date du 26 septembre 2001, la société HUDSON SHIPPING CO. INC., établie et ayant son siège social au 650 CIT Drive, Livingston, New Jersey 07039, USA a souscrit les 500 parts sociales de la Société.

Il résulte d'un contrat de vente de parts sociales en date du 30 septembre 2001 ainsi que de l'acceptation sous forme sous seing privé du 30 septembre 2001 de la part de la Société, que les 500 parts sociales de la Société ont été cédées par la société HUDSON SHIPPING CO. INC. à la société TYCO INTERNATIONAL LTD, établie et ayant son siège social au 90, Pitts Bay Road, the Zurich Center, Pembroke HM 08, les Bermudes, avec effet au 30 septembre 2001.

Il résulte d'un contrat d'apport (Contribution Agreement) en date du 7 novembre 2001 que les 500 parts sociales détenues par la société TYCO INTERNATIONAL LTD., ont été cédées à la société TYCO CAPITAL LTD, établie et ayant son siège social au 90, Pitts Bay Road, the Zurich Center, Pembroke HM 08, les Bermudes, avec effet au 7 novembre 2001.

Il résulte de ce qui précède que la société TYCO CAPITAL LTD est l'associé unique de la Société, titulaire des 500 parts sociales de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78598/253/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PINE GROVE (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.118.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2001

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Masao Mochizuki, Senior Managing Director, KASHIMA OIL CO. LTD., Kitano 4-10-19, Mitaka City, Japon, et de Monsieur Hiroshi Okawa, Manager, Administrative Group, Administrative Department, KASHIMA OIL CO. LTD., Woodpark Hatsuichi 3-111-1, Nagareyama City, Chiba Pref., Japon, en tant qu'administrateurs de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide ensuite unanimement d'élire Monsieur Junichi Izumi, Deputy general Manager, Administrative Department, Sibasaki 1-54-6-403, Chofu-city, Tokyo, Japon, en tant qu'administrateur de la société pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant le 30 juin 2001.

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le nombre d'administrateurs pour le ramener à trois.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 27 juillet 2001

Le conseil d'administration décide d'élire Monsieur Masahiro Takahashi, Manager, KASHIMA OIL CO. LTD., 3-6 Kiocho, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon, en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PINE GROVE (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 98, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78484/267/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TIAA LUX 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.618.900,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.491.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 2 octobre 2001

ND PROPERTIES INC., associé unique de TIAA LUX 1 (la «Société»), prend acte de la démission de Monsieur Jeffrey H. Title comme gérant de la Société et nomme Madame Laura L. McGrath, Managing Director, demeurant à New York, NY 10017, 730 Third Avenue, comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire pour une période prenant fin le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 1

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78485/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.765.

Les actionnaires de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 5 décembre 2001 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont révoqué les mandat de Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Henk Lokin, demeurant aux Pays-Bas, comme administrateur de la société, et Madame Renée Aakrann-Fezzo, demeurant à Gonderange, comme administratrice de la société.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78584/763/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TIAA LUX 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 808.800,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.492.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 2 octobre 2001

ND PROPERTIES INC., associé unique de TIAA LUX 2 (la «Société»), prend acte de la démission de Monsieur Jeffrey H. Title comme gérant de la Société et nomme Madame Laura L. McGrath, Managing Director, demeurant à New York, NY 10017, 730 Third Avenue, comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire pour une période prenant fin le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 2

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78486/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TIAA LUX 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.921.800,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 82.493.

Extrait du procès-verbal des décisions prises par l'associé unique le 2 octobre 2001

ND PROPERTIES INC., associé unique de TIAA LUX 3 (la «Société»), prend acte de la démission de Monsieur Jeffrey H. Title comme gérant de la Société et nomme Madame Laura L. McGrath, Managing Director, demeurant à New York, NY 10017, 730 Third Avenue, comme nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire pour une période prenant fin le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA LUX 3

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 98, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78487/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 58.221.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2001, vol. 321, fol. 92, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CMC S.A.

Signature

(78526/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EOSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 65.730.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78518/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FINANCIERE DE SECURITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.291.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78519/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FAVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 49.484.

Statuts coordonnés, en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78520/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

GARMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.275.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78521/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

IMMO SPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.477.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8. – Reçu 500,- francs.

Receveur (signé): Muller.

(78538/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78522/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EUROSNOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 60.030.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78523/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MAG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.844.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78524/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

APA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C. Luxembourg B 63.007.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2001

Les comptes clôturés au 31 décembre 2000 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000.

Les mandats de Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A. administrateurs et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., Commissaire aux Comptes sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

APA GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8. – Reçu 500,- francs.

Le Receveur (signé): Muller.

(78539/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 50.892.

Statuts coordonnés en vigueur suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 3 septembre 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

(78525/065/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ACOUSTILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 1, rue d'Avalon.
R. C. Luxembourg B 79.727.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2001, vol. 321, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ACOUSTILUX, S.à r.l.

Signature

(78527/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PARQUET BEMBE, S.à r.l. & CIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 179, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.815.

Suivant décision des associés le siège social a été transféré du 131, rue Ad. Fischer à Luxembourg au 179, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour PARQUET BEMBE, S.à r.l. & CIE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 560, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78535/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ASPARAGUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2001 que:

- Monsieur Pierre Hoffmann et Monsieur Romain Thillens ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 28 novembre 2001.

- Sont nommés administrateurs de catégorie A:

Madame Colleen Sidford, Directeur Financier Bombardier Transport, demeurant aux Pays-Bas, Nicolaas Witsenkade 28, 1017 ZT Amsterdam;

Monsieur Yvo Vandeweyer, Vice Président, Finance Europe, Bombardier Transport, demeurant en Belgique, Slan-genstraat 64, B-3210 Linden.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78562/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SERCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 novembre 2001

Le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Josef-Edward Livadas, administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

SERCORP S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 562, fol. 1, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78537/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ATHENA INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 17.854.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78540/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LILLIWYTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 21.775.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que les démissions de Messieurs G.M. Holford et C.J. Hull du conseil d'administration de la société ont été acceptées avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78541/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EDELSTEIN-KONTOR HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 49.020.

EXTRAIT

Les administrateurs Mesdames Gerty Marter, Gabriele Schneider et Linda Brosius-Sassel ainsi que le commissaire aux comptes UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE S.A.) ont démissionné, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78596/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ANGLO MERCURY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 70.044.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett

Administrateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78542/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SKERRY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 55.821.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett

Administrateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78543/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ATHENA PAINT INVESTMENTS LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 18.723.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78544/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

AN HENCKELS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bissen.
R. C. Luxembourg B 60.619.

—
Procès-verbal d'assemblée générale du 1^{er} décembre 2001

A l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2001, à laquelle tous les associés se considèrent comme dûment convoqués et avec comme seul point à l'ordre du jour la nomination d'un nouveau gérant suite au décès de M. Guillaume Feith en date du 12 juillet 2001, les associés ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

est nommé nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée, M. Lucien Haller, demeurant à Luxembourg, 39, rue de l'Egalité.

Bissen, le 1^{er} décembre 2001.

M. Feith-Colle / L. Haller / C. Haller-Feith / John Feith / S. Feith-Rischarde / G. Haller / G. Feith

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78600/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ANGLO OPERATIONS (INTERNATIONAL) LIMITED.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 68.630.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett
Administrateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78545/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 33.666.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que les démissions de Messieurs G.M. Holford et C.J. Hull du conseil d'administration de la société ont été acceptées avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett
Administrateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78546/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PROSPERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 30.055.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 12 novembre 2001

Il en résulte que la démission de Monsieur G.M. Holford du conseil d'administration de la société a été acceptée avec effet à partir du 12 novembre 2001 et que Madame G.F. Adams et Monsieur Nicholas Jordan sont nommés administrateurs de la société avec effet à partir du 12 novembre 2001.

D.A.L. Bennett
Administrateur et Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78547/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

EMERGING MARKETS SELECT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

Extract of Shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and,

Resolved:

that, as a result of losses for the period, no allocation was due to be made and the loss amounting to USD 1,934.- be carried forward to the next financial period.

On behalf of the Board of Managers
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78610/644/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TOL-SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.111.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu en date du 26 novembre 2001 que la résolution suivante a été prise:

- Nomination de M. Jos Johan Swinnen, résidant à Kermt, Koorstraat 113 en Belgique en tant qu'administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 11 des statuts et de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 4 juillet 2001.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Signatures

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78551/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TOL-SERVICE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.111.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 novembre 2001 que les résolutions suivantes ont été prises:

- acceptation de la démission de M. Bart Zech et de Mme Anna Bobo-Remijn pris en leur qualité d'administrateur de la société

- nomination de M. Jos Johan Swinnen, gérant de société, résidant à Kermt, Koorstraat 113 en Belgique et de M. Walter De Geest, gérant de société, résidant à 3, route Stadtbredimus, L-5570 Remich en tant que nouveaux administrateurs de la société en remplacement des deux administrateurs démissionnaires de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

- le conseil d'administration à ce jour se compose comme suit:

- M. Dirk Oppelaar.

- M. Jos Johan Swinnen.

- M. Walter De Geest.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 2, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78552/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.
